



Convention d'utilisation de la salle polyvalente Rivière de St-Médard-sur-Ille 2026

Entre : Monsieur le Maire de la commune de Saint Médard sur Ille d'une part,
Et Mr, Mme (dénommé(e) organisateur dans le reste du document) d'autre part.
N° tél.: N° de portable :
Adresse :
Email :
Responsable de la location (voir conditions au verso) :

Il est à noter qu'en cas de non respect des règles ci-dessous, de non paiement de la location ou de mise en danger des biens ou des personnes, une plainte sera déposée en gendarmerie.
Ce dysfonctionnement entraînera le non renouvellement d'une location future.

Objet de l'occupation:

Objet de la location :

Préciser : sans repas avec repas (sans cuisson intérieure) buffet froid

Nombre de participants :

Jour de la semaine : Date : Heure : de à

Salle prise pour la préparation le : De :h..... àh.....

Salle rendue après nettoyage le : àh.....

Police d'assurance n°..... souscrite le auprès de

Tarifs : Avant chaque location de salle, 2 chèques sont exigés pour les cautions.

. Salle polyvalente Rivière (place de l'Eglise) : salle du rez-de-chaussée

Cette salle a une capacité d'accueil limitée à **65** personnes.

Aucune cuisson intérieure n'est autorisée.

- location de salle : **100 €** la journée
- location de salle : **200 €** le week-end
- caution ménage et tri des déchets : **200 €** non rendue si le ménage et le tri des déchets ne sont pas satisfaisants
- caution détérioration bâtiment et matériel : **1000 €**

Options :

- location 50 couverts : **15 €**
- location 100 couverts : **25 €**
- prêt des barrières de sécurité

TOTAL :

. Salle polyvalente Rivière : salle de l'étage

Cette salle a une capacité d'accueil limitée à **10** personnes.

- location de salle : **10 €**

Pour la location de vaisselle : contacter la mairie

En cas de problème, n° d'astreinte mairie : 06.45.55.32.37

• Prix - Caution - Mise à disposition :

La réservation de la salle ne sera effective que contre le dépôt des chèques de location et de cautions. La prise de possession se fera après l'état des lieux des locaux. Un second état des lieux sera réalisé après la location.

Les cautions seront rendues le mardi suivant.

• Ci-joints à la convention :

- Le règlement intérieur de la salle
- Les consignes de sécurité

• Rappel :

- SAMU15
- POMPIERS18
- GENDARMERIE17
- N° D'ASTREINTE MAIRIE : 06.45.55.32.37

Commentaire :

Fait, en deux exemplaires, à Saint-Médard-sur-Ille le :

Signature de l'organisateur

Signature du Maire ou de son représentant